



# **Manuel du Directeur de district**

Révisé mai 2022

Si vous lisez ceci, vous avez décidé d'assumer l'importante responsabilité d'être directeur de district de la NBHA. Nous apprécions beaucoup votre volonté d'être un élément clé de notre organisation.

Ce manuel vous aidera à accomplir vos tâches et à travailler avec le personnel de notre siège afin d'améliorer à la fois votre expérience en tant que directeur et l'expérience de vos membres au niveau du district et de la province. Veuillez vous familiariser avec le manuel et le livre de règlements de la NBHA.

S'il y a quelque chose que notre personnel peut faire pour vous aider, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous avons hâte de travailler avec vous.

**National Barrel Horse Association**  
2112 Montgomery St.  
Fort Worth, TX 76107  
706-722-7223  
[nbha@nbha.com](mailto:nbha@nbha.com)

## **ANNEXE:**

- **Rôles et tâches du directeur de district**
- **Explication des tâches du directeur de district**
- **Suspension des membres de la NBHA**
- **00 Directeurs de district**
- **Compétitions sanctionnées**
- **Compétition co-sanctionnées**
- **Entrées fantômes**
- **Portail des membres de la NBHA**
- **Déclaration de Compétition de district**
- **Fonds de district et comptes bancaires**
- **Points au format 5D**
- **Qualifications pour le Championnat du Monde**
- **Guide du directeur de district**

## **Rôles et tâches du directeur de district**

Ces rôles et tâches sont expliquées plus en détail dans les pages suivantes.

1. ÊTRE MEMBRE EN RÈGLE DE LA NBHA.
2. Aider les membres à s'inscrire en ligne.
3. Assitez à toutes les compétitions sanctionnées dans le district. Il peut s'agir soit du directeur de district, soit de son représentant désigné de la NBHA.
4. Maintenir le classement des points du district.
5. Soumettre les résultats de la compétition dans les 7 jours suivant celle-ci.
6. Soumettre les formulaires de demande de compétition sanctionné et maintenir un calendrier de compétition.
7. Collecter les frais et assister le directeur de la province avec les finales de la province.
8. Soumettre le classement des points du district au bureau national (NBHA QC) dans les trente jours suivant la fin de l'année de compétition.
9. Tenez les membres du district informés des compétitions du district.
10. Tenir à jour la comptabilité, le compte bancaire et les registres des fonds du district.
11. Avoir une compréhension approfondie et respecter toutes les règles et tous les règlements de la NBHA ainsi que toutes les décisions prises par le Président NBHA QC.

**Pour un guide étape par étape sur l'intégration et l'exécution de votre rôle en tant que directeur de district, veuillez consulter la section concernée.**

## **Explication des tâches du directeur de district**

### **1. DOIT ÊTRE UN MEMBRE EN RÈGLE DE LA NBHA**

Les directeurs doivent acheter un abonnement adulte général (s'il est un compétiteur) ou un abonnement social (s'il n'est pas en compétiteur) qui est un tarif réduit pour l'adulte.

Ces adhésions seront achetées via le portail en ligne, en utilisant une connexion de membre, différente de votre connexion de directeur. Assurez-vous que votre adhésion est active pour chaque année où vous êtes directeur.

### **2. AIDER LES MEMBRE AVEC L'INSCRIPTION D'ADHÉSION EN LIGNE**

En tant que directeur, vous devez vous-même accéder au portail des membres de la NBHA à la fois en tant que membre et directeur (deux connexions différentes). Cela vous aide non seulement à comprendre le processus, mais vous donne également les informations dont vous avez besoin pour vérifier les membres et aider les membres.

Tous les compétiteurs à une compétition de district, sanctionnée par la NBHA, doivent soit être un membre actuel de la NBHA, soit payer une cotisation de non-membre déterminée par chaque district.

Les adhésions à la NBHA sont désormais basées sur une année civile et non sur douze mois consécutifs. Cette transition a commencé en 2022. Les nouveaux membres peuvent adhérer à tout moment de l'année, en payant le prix d'adhésion complet, mais toutes les adhésions d'un an expireront après le 31 décembre de l'année de la saison (exception : adhésion de trois ans). Les renouvellements seront calculés au prorata dans leur première année de renouvellement pour les amener à une date d'expiration du 31 décembre.

L'adhésion est disponible en ligne via le portail NBHA à (<https://nbha.equestevent.com/>). La NBHA n'accepte plus les adhésions papier par la poste. Tous les membres, quel que soit leur âge, se verront attribuer un identifiant et un nom d'utilisateur. Chaque profil de membre doit avoir une adresse courriel unique. Si vous rencontrez un membre qui a un courriel ancien ou incorrect et qu'il ne peut pas accéder à son compte, veuillez lui demander d'appeler ou d'envoyer un courriel au bureau national pour le corriger.

Il est du devoir du directeur de vérifier les adhésions le jour de chaque compétition. Si un candidat n'est pas membre, une cotisation de non-membre est due s'il est élu par le district. Vous pouvez accéder à tout moment à une liste de membres actuelle à partir de votre portail de directeur pour votre district, cependant, toute personne dont l'adhésion actuelle ne peut pas être vérifiée à partir de la liste doit être invitée à montrer une carte de membre actuelle ou un reçu récent. Tous les membres actifs depuis 2018

existent sur la page « Vérification de l'adhésion » du portail pour que vous puissiez vérifier les membres en dehors de votre juridiction.

### **3. ASSISTEZ À TOUTES LES COMPÉTITIONS SANCTIONNÉES DANS LE DISTRICT. CELA PEUT ÊTRE SOIT LE DIRECTEUR DE DISTRICT OU LEUR REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ DE LA NBHA.**

Vous trouverez probablement utile d'avoir une ou plusieurs personnes pour vous aider avec votre district. Ces bénévoles sont appelés représentants de la NBHA. N'oubliez pas que vous, ou l'un de vos représentants qualifiés de la NBHA, DEVEZ être présent à chaque exposition sanctionnée par la NBHA.

Votre ou vos représentants de la NBHA devraient être une personne sur qui vous pouvez compter. Ils doivent en savoir autant sur la NBHA que vous. Insistez sur l'importance d'étudier et d'apprendre le livre de règlement et ce manuel. Attribuez-leur une compétition avec vous afin qu'ils puissent apprendre à s'acquitter de leurs fonctions en toute confiance. N'oubliez pas qu'ils seront votre remplaçant si vous ne pouvez pas faire de compétition.

Un directeur de district de la NBHA ou un représentant qualifié de la NBHA doit être présent à tous les événements sanctionnés pour son district. C'est le bon moment pour informer les membres de tout changement ou de toute nouvelle information et répondre à toutes leurs questions. Gardez toujours les lignes de communication ouvertes avec vos membres. N'oubliez pas qu'ils comptent sur vous pour obtenir des informations et du leadership.

### **4. MAINTENIR LE CLASSEMENT DES POINTS DU DISTRICT**

Il est recommandé de traiter les points le jour ou le lendemain de la compétition que vous ou votre représentant de la NBHA avez assisté à celle-ci, de cette façon, les informations sont fraîches dans votre mémoire.

Seuls les membres actifs de votre district peuvent recevoir des points. Si quelqu'un se classe mais n'est pas membre le jour de la compétition dans votre district, tous vos membres gagnent une place en points. Le temps le plus rapide d'un membre du district détermine le partage des points du district. Dans le cas où le membre a du mal à renouveler/compléter son adhésion sur le portail lors d'une compétition et que c'est en dehors des heures d'ouverture du bureau national, en informe le directeur, le directeur a la possibilité de fournir au membre la clémence pour redresser l'adhésion sur la procédure le jour ouvrable suivant la compétition et toujours obtenir des points.

Les membres qui permettent à leur adhésion d'expirer ont un mois pour renouveler, avant que les points ne soient supprimés. Cette période s'appelle la « période de grâce ». Une fois qu'un membre atteint le 1er du mois suivant le mois de son expiration, il repart à zéro. Pendant ce temps, un membre ne perdra pas ses points mais ne pourra pas non plus gagner de points.

Ce concept de « période de grâce » diminuera dans le temps, car la plupart des membres expireront le 1er janvier avec le nouveau calendrier d'adhésion basé sur l'année civile. La minorité de membres aura toujours une expiration en milieu d'année jusqu'à ce qu'ils terminent leur renouvellement pour la première fois.

Les compétiteurs peuvent monter autant de chevaux qu'ils le souhaitent dans chaque épreuve. Cependant, le compétiteur avec plusieurs inscriptions recevra des points uniquement pour le cheval le mieux classé dans chaque division.

Un compétiteur ne peut se qualifier qu'à une seule inscription pour les Championnats du monde de la NBHA dans chacune des divisions Open, Youth, Teen ou Senior 5D. Référez-vous à la Section C du LIVRE DE RÈGLES de la NBHA pour les règles complètes sur les points.

Les totaux des points sont basés sur le cavalier uniquement. Chaque cavalier n'aura qu'un seul point total pour chaque division, quel que soit le nombre de chevaux présentés tout au long de l'année.

Remplissez le formulaire de résultats de la compétition NBHA et envoyez-le par courrier au NBHA QC dans les sept (7) jours suivant l'exposition. Veuillez ne pas envoyer par courriel ou envoyer ces formulaires ou résultats au bureau national.

Le classement des points de votre district doit être tenu à jour et facilement accessible à vos membres. Les administrateurs sont tenus d'afficher physiquement le classement des points du district NBHA pour leurs membres à chaque compétition ou de les faire publier publiquement sur un site Web accessible au grand public en tout temps. Cela donne aux membres la possibilité de voir comment ils sont placés dans le classement par points. Cela vous aidera également à détecter les erreurs dans les points le plus tôt possible et à éviter les problèmes plus tard dans la saison. Nous vous recommandons d'encourager vos membres à garder une trace de leurs propres points, cela vous facilitera grandement la tâche.

Les districts peuvent avoir des qualifications différentes pour les récompenses de district. Cela sera déterminé par le NBHA QC et de directeur de district. Les récompenses de district ne sont pas obligatoires, mais fortement recommandées. Il est suggéré que chaque district communique clairement ses intentions pour les récompenses de fin d'année.

## **5. SOUMETTRE LES RÉSULTATS DE LA COMPÉTITION DANS LES 7 JOURS SUIVANT CELLE-CI.**

Tous les résultats de compétition doivent être envoyés par courrier électronique / postal à votre Président NBHA QC et au directeur du district 00, le cas échéant, dans les sept (7) jours suivant votre compétition. Ceci est nécessaire pour que votre Président NBHA QC puisse aider le district 00 dans ses besoins de résultats, ainsi que pour déterminer la liste des qualifications en fonction des personnes qui ont assisté à trois compétitions dans leur district tout en détenant une adhésion active.

## **6. SOUMETTRE DES FORMULAIRES DE DEMANDE DE COMPÉTITION SANCTIONNÉS ET MAINTENIR UN CALENDRIER DE CELLES-CI**

Les compétitions all district (tous les districts sont invités) doivent être soumises via le formulaire de sanction au NBHA QC dans les 14 jours avant la compétition. Plus tôt vous soumettez, meilleures sont les chances d'avoir la compétition incluse dans la liste Barrel Horse News.

Les formulaires de sanction sont disponibles sur le site Web de la NBHA, sous Formulaires > Formulaires du directeur. Les demandes de sanction doivent être faites via le formulaire de sanction et ne sont pas acceptées par e-mail pour le moment. Un formulaire avec paiement par chèque est la seule méthode acceptée pour le moment.

Les frais de sanction d'une compétition sont de 30 \$ / compétition, payés une seule fois par le district de sanction. Si vous soumettez 8 compétitions ou plus EN MÊME TEMPS, les frais de sanction sont de 240 \$. Par exemple, soumettez 10 compétitions à la fois et vous en obtenez deux gratuitement.

**IMPORTANT** : Si une compétition est annulée pour quelque raison que ce soit, un directeur doit contacter immédiatement le bureau de la NBHA. Les frais de sanction soumis seront marqués comme un crédit sur le compte des districts et disponibles pour une utilisation future. Un directeur est seul responsable de noter une annulation de compétition avec nous avant l'événement et de nous informer lors de la soumission d'un nouveau formulaire de sanction qu'il souhaite utiliser lesdits crédits.

Si un autre district co-sanctionne, voir la section « Co-sanction » de ce manuel.

Une seule compétition peut être sanctionnée dans un district par jour. EXCEPTION : Deux compétition peuvent être sanctionnés au même endroit le même jour (double-district). En tant qu'en-tête double, tout roll over doit être déclaré avant le premier passage de compétiteur.

Les directeurs de district ne peuvent produire des compétitions que dans les comtés qu'ils représentent. Si vous avez une demande pour produire une compétition en dehors de votre juridiction, une approbation de votre Président NBHA QC, du bureau national et du directeur de district de la zone que vous souhaitez utiliser.

Il est préférable de rester en contact avec les directeurs des districts proches de chez vous. Vous puisez généralement dans le même groupe de coureurs de barils. Essayez toujours de coordonner votre programme de compétition avec les directeurs de district des districts voisins. De plus, dans la mesure du possible, coopérez et coordonnez votre horaire de compétition avec d'autres courses de barils et associations non-NBHA. Cela aidera à créer de la bonne volonté avec d'autres organisations et associations.

Vous pouvez sanctionner et/ou co-sanctionner pas moins de six (6) ou plus de dix-huit (18) compétitions dans votre district chaque année de compétition. L'année de compétition de l'NBHA est du 1er janvier au 31 décembre. Essayez d'utiliser différentes

arènes si vous le pouvez. Cela crée des adhésions et aide à amener de nouvelles personnes à vos compétitions.

*Les demandes qui entrent en conflit avec les super compétitions et les championnats du monde de la NBHA seront refusées afin de permettre à vos membres de participer à autant d'activités de la NBHA que possible.*

## **7. RECUEILLIR LES FRAIS PROVINCIAUX ET ASSISTER LE DIRECTEUR PROVINCIAL AVEC LES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX**

Les directeurs de district aident à promouvoir les championnats provinciaux en collectant des fonds pour les prix de fin d'année via les frais provinciaux. Toutes les compétitions sanctionnées par la NBHA doivent facturer des frais de prix de fin d'année minimum de 2,00 \$ avec un minimum de 1,00 \$ pour acheter des récompenses de fin d'année de district et un minimum de 1,00 \$ pour le Président provincial pour les championnats provinciaux. Si votre district n'attribuera pas de prix de fin d'année vous ne pouvez pas percevoir les frais de district de 1,00 \$. Les frais provinciaux doivent être envoyés par la poste ou transférés par voie électronique au Président provincial dans les 14 jours suivant la fin de la compétition.

Si vous co-sanctionnez, vous devez déclarer comment ces fonds seront collectés et distribués avant la compétition avec l'organisateur de la compétition.

Il est de la responsabilité du président provincial d'organiser les championnats provinciaux avec l'aide de tous les directeurs de district. Restez toujours en contact avec votre président provincial et proposez votre aide de toutes les manières possibles tout au long de l'année.

## **8. SOUMETTRE LE CLASSEMENT DES POINTS DE DISTRICT COMPILÉ AU BUREAU NATIONAL DANS LES TRENTE JOURS SUIVANT LA FIN DE L'ANNÉE DE COMPÉTITION.**

Le classement officiel des points de fin d'année pour votre district sera les points que vous affichez à chacun de vos compétitions sanctionnées. Les résultats des compétitions de votre district, qui sont envoyés à votre président provincial, seront conservés à des fins d'enregistrement uniquement et ne sont pas considérés comme le classement officiel par points.

Dans les trente jours suivant la fin de la saison de district, le directeur de district soumettra son classement de district complet (indiquant le total des points de fin d'année pour tous les qualifiés aux championnats du monde dans toutes les classes et divisions, ainsi que le numéro de membre de la NBHA) au siège social par e-mail. à [nbha@nbha.com](mailto:nbha@nbha.com).

Pour les qualifications du championnat du monde de la classe jeune, celle-ci (18 ans et moins) doit être divisée en 2. Les âges sont : les jeunes de 12 ans et moins ; et Ados de 13 ans et plus, à compter du 1er janvier de l'année de compétition.

Pour soumettre les points de fin d'année, cela doit inclure le nom complet du coureur, son numéro de membre, sa classe, son classement et les points gagnés. Pour en savoir plus sur les points, lisez la section "Points au format 5D".

Si vous découvrez une erreur dans un résultat de compétition, veuillez envoyer une correction par écrit à votre président provincial. Il est très important que nous ayons une trace écrite de toutes les corrections apportées à notre dossier. Cela vous protégera en cas de litige en fin d'année.

Pour les qualifications du Championnat mondial, seuls les points finaux de chaque division doivent être tenus en compte.

N'oubliez pas que vos membres compteront sur vous pour tenir des registres précis. Ils se tourneront également vers vous si leur nom est omis de la liste des qualifiés pour les Championnats du monde si vous n'envoyez pas le classement au NBHA QC à temps.

## **9. TENIR LES MEMBRES DU DISTRICT INFORMÉS DES COMPÉTITIONS DU DISTRICT.**

Il est important que les directeurs de district fournissent aux membres une liste des compétitions sanctionnées, y compris les directions vers le site de la compétition. D'autres informations importantes devraient être fournies lors de vos compétitions, par le biais d'un bulletin d'information ou d'une page Web du district. Facebook ne doit pas être utilisé uniquement à cette fin.

## **10. MAINTENIR À JOUR, LE COMPTE BANCAIRE ET LES DOSSIERS DES FONDS DU DISTRICT.**

En ce qui concerne les questions financières, les districts de compétition de la NBHA devraient être gérés de la même manière que tout autre club ou association de course de barils local ou régional. Votre district est une opération à but non lucratif mise en place au profit de vos membres. Tous les fonds accumulés par votre district sont détenus conjointement par tous les membres du district et vous sont confiés en tant que directeur de district.

Un compte bancaire doit être créé pour le district, avec le détail des registres de tous les dépôts et retraits.

Comme le stipule l'accord du directeur de district, vous, en tant que directeur de district, êtes un agent indépendant. Par conséquent, tous les fonds que vous collectez deviennent votre responsabilité personnelle. Si, pour une raison quelconque, vous devez démissionner en tant que directeur de district, vous serez responsable de fournir une

comptabilité complète des fonds du district et de transférer ces fonds et équipements appartenant au district à la personne qui vous remplace en tant que directeur de district.

## **11. AVOIR UNE COMPRÉHENSION COMPLÈTE ET RESPECTER TOUTES LES RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE LA NBHA AINSI QUE TOUTES LES DÉCISIONS PRISES PAR LE NBHA QC.**

Le livre de règles de la NBHA est le seul livre de règles à être utilisé lors des compétitions sanctionnées de la NBHA. Toutes les questions qui se posent peuvent être répondues en se référant au livre de règles de la NBHA. Toute situation non couverte par le règlement de la NBHA sera résolue par le directeur de district ou soumis au président de NBHA QC si nécessaire. Les administrateurs de la NBHA et les représentants de la NBHA doivent bien connaître toutes les sections du règlement de la NBHA et de ce manuel du directeur.

Le livre des règlements de la NBHA est revu chaque année par les directeurs régionaux de la NBHA et le comité exécutif. Les modifications recommandées doivent être soumises au Comité exécutif par courrier électronique pour examen. Tout directeur ou membre de l'AHNB peut soumettre des modifications recommandées.

### **Suspension d'un membre NBHA**

La conduite pouvant entraîner la suspension d'un membre est énoncée à la section F du règlement de la NBHA. Certains actes d'inconduite nécessitent une lettre d'avertissement au membre pour la première infraction, mais selon la gravité, la NBHA se réserve le droit de suspendre sans avertissement.

Un directeur de district ou provincial de la NBHA peut demander la suspension d'un membre. Si elle est soumise par le directeur de district, cette demande doit être soumise par écrit, accompagnée des pièces justificatives, au président provincial. Le président provincial transmettra ensuite la demande au directeur régional après avoir recommandé l'approbation ou le refus. Si le directeur régional approuve la demande de suspension, celle-ci sera soumise au directeur général. La suspension sera appliquée sur approbation du directeur exécutif et d'un autre membre du comité exécutif.

Un président provincial ou un directeur général peut initier le processus de suspension pour des actes dont il a personnellement connaissance. La demande sera soumise au Comité exécutif comme indiqué ci-dessus.

Les actes, tels que l'émission de chèques sans valeur ou le détournement de fonds appartenant à des membres de la NBHA, et d'autres actes directement liés au fonctionnement de la NBHA, peuvent être sanctionnés par une suspension à la seule discrétion du directeur exécutif.

## **00 Directeurs de District**

La création d'un district 00 est facultative et décidée par le président provincial. 00 districts ont été conçus pour permettre aux membres qui voyagent d'assister à 3 compétitions de district de la NBHA dans n'importe quel district de la province et de se qualifier pour les finales provinciales. De plus, les points sont conservés dans le but de produire chaque année une liste des qualifiés pour le championnat du monde.

Un directeur de district 00 devrait recevoir les résultats de chaque compétition de district dans sa province. Les résultats doivent être notés avec lesquels les membres du District 00 ont déclaré cette compétition comme l'une de leurs 10 compétitions maximums.

Les membres du district 00 doivent déclarer à la compétition du district qu'ils souhaitent déclarer la course à laquelle ils participent AVANT de courir. Lorsque le directeur 00 reçoit ces résultats, il base ses points uniquement sur les membres qui ont déclaré et utilisent le temps le plus rapide de la course (cela diffère des points normaux du district) pour déterminer les divisions.

Le membres du district 00 peuvent assister à autant de courses qu'ils le souhaitent, mais ils ne peuvent pas déclarer plus de dix courses. Un directeur 00 doit conserver des points tout au long de la saison, comme les autres districts.

## **Courses sanctionnées**

Seuls les arénas de qualité de votre district doivent être pris en considération pour les événements sanctionnés par la NBHA. En tant que NBHA, les événements doivent être organisés selon les standards les plus élevées.

Essayez d'établir le plus tôt possible votre programme de compétition pour toute l'année. Cela permet la coordination avec les directeurs de la NBHA dans les districts voisins. S'il y a un conflit d'horaire, il peut être conseillé d'utiliser un site proche de la ligne de district et de co-sanctionner la compétition entre les districts. Travaillez également avec d'autres associations de courses de barils de votre district pour co-sanctionner des événements et évitez de programmer votre course de barils en plus d'une autre compétition.

Éviter les conflits d'horaire ne sera pas toujours possible, mais essayez d'éviter cette situation pour maintenir la bonne volonté. Il est préférable de programmer des compétitions dans toutes les parties de votre district.

**Lors de la sanction d'une compétition, les exigences suivantes doivent être respectées :**

Remplissez le formulaire de demande d'approbation de compétition sanctionnée et soumettez-le avec des frais d'approbation de compétition de 30 \$. Les compétitions ne seront pas sanctionnées à moins que les frais de sanction ne soient transmis avec la demande.

Vous avez le pouvoir de sanctionner les compétitions, cependant, votre président provincial a l'autorité d'approbation finale pour toutes les compétitions de district dans votre province. Vous devez toujours envoyer une copie de votre formulaire de demande de sanction de compétition à votre président provincial. Vous serez averti immédiatement par votre président provincial en cas de problème.

Le site de la compétition doit avoir un ring avec un bon sol et des conditions sécuritaires. Cela sera décidé par le directeur de district qui doit inspecter personnellement le ring et le site ou avoir une connaissance directe de l'arène et des conditions.

Des chronomètres électroniques doivent être utilisés pour les événements sanctionnés par la NBHA. Tous les temps seront enregistrés en millièmes de secondes (trois décimales) si le chronomètre est capable d'afficher trois décimales.

**Les organisateurs ou promoteur de la compétition doivent accepter de se conformer à toutes les règles et réglementations de la NBHA.**

Les organisateurs ou promoteurs de la compétition doivent accepter d'utiliser le logo officiel de la NBHA sur toutes les affiches de l'évènement et dans toutes les publicités affichées. Les mots « NBHA SANCTIONNÉ » doivent apparaître dans toutes les petites annonces de l'évènement.

Si l'évènement doit être répertoriée dans le calendrier des compétitions de la NBHA publié dans le Barrel Horse News, le formulaire de demande d'exposition approuvée doit être reçu par le siège social de la NBHA au moins 60 à 90 jours avant l'exposition. Les compétitions peuvent être approuvées moins de 60 jours à l'avance. Cependant, elles ne seront pas répertoriées dans le calendrier des compétitions de Barrel Horse News et le directeur de district doit s'assurer que tous les membres du district ont été informés de la date et du lieu de la compétition. Le défaut d'aviser tous les membres peut entraîner la perte de la sanction et des points.

## **Courses co-sanctionnées**

Une compétition NBHA peut être sanctionnée pour plus d'un district. Cela se fait souvent parce que les cavaliers peuvent venir d'une vaste région pour participer à une compétition de haute qualité. Les frais de sanction sont toujours des frais uniques de 30 \$, quel que soit le nombre de districts qui participent. (Les frais peuvent être payés par un

district ou répartis entre les districts, mais ils doivent être envoyés au siège en même temps.)

Lors d'une compétition co-sanctionnée, la demande de formulaire de sanction DOIT porter la signature de chaque directeur de district. (Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir les signatures de tous les administrateurs sur un seul formulaire de demande de sanction, une demande de sanction signée de chaque administrateur sera acceptée).

Vous ne pouvez pas co-sanctionner une compétition à moins d'avoir reçu l'approbation de votre président provincial. Les administrateurs doivent faire preuve de bon jugement lorsqu'ils co-sanctionnent des compétitions afin de ne pas créer de difficultés de déplacement pour les membres.

Lors d'une compétition co-sanctionnée, les membres de chaque district reçoivent leurs points séparément appartenant à leur district. Autrement dit, le coureur 1D le mieux classé de chaque district obtient 5 points, et ainsi de suite. Chaque directeur de district est responsable du suivi des points pour ses propres membres. Tous les directeurs de district et les représentants de la NBHA impliqués doivent aider le directeur hôte à organiser la compétition co-sanctionnée.

Pour être sanctionné, un évènement doit offrir à tous les membres en règle de la NBHA, quel que soit leur âge ou leur sexe, la possibilité de compétitionner. Les membres de la NBHA ne peuvent être tenus d'entrer dans une autre classe, ou de rejoindre une autre association ou un autre club, ou de payer des frais de non-membre ou des frais de permis à une association ou un club non officiellement affilié à la NBHA, comme condition pour rouler dans une classe NBHA sanctionnée.

## **Entrées fantômes**

Pour les finales provinciales, les membres peuvent rassembler les qualifications lors de leurs compétitions requis en utilisant des «entrées fantômes» dans lesquelles un concurrent s'inscrit à une course, sans intention de participer. Cette option a été ajoutée au règlement en 2021 et est destinée à aider à soutenir les districts et à aider à assister aux finales provinciales.

Les frais d'inscription sont déterminés par l'hôte de la compétition de district et toutes les entrées fantômes doivent payer l'intégralité des frais d'inscription conformément aux règles d'inscription, comme tous les autres concurrents. Un administrateur n'est pas tenu d'accepter les entrées différemment des entrées fantômes.

En aucun cas, une province n'offrira une option d'acheter une place aux Finales provinciales. Ils doivent avoir les 3 courses ou entrées fantômes dans leur district pour se qualifier pour se présenter aux finales provinciales.

## **Portail des membres de la NBHA**

Le portail en ligne des membres de la NBHA est accessible sur le site Web officiel de la NBHA (nbha.com), situé dans l'onglet Adhésion. Les nouveaux membres sont tenus de créer un profil avec un courriel approprié dans la section qui dit «Nouveau à la NBHA». Les membres qui reviennent doivent utiliser la section qui dit "Membre de retour de la NBHA" où ils devront réclamer leur profil en choisissant "nom d'utilisateur oublié" pour commencer le processus de réclamation. Si les anciens membres pensent qu'ils ont une adresse e-mail incorrecte, ils doivent contacter le siège social de l'AHNB pour modifier l'adresse e-mail avant de pouvoir y accéder.

**NOTE :** Chaque membre de la NBHA doit avoir une adresse électronique individuelle par profil.

Veuillez aider les membres à réclamer leur compte sur le portail des membres. À l'heure actuelle, nous conservons tous les membres expirés de 2018 et au-delà dans nos dossiers. Si quelqu'un a été membre aussi récemment qu'en 2018, même si l'adhésion a expiré pendant plusieurs années, il sera considéré comme un renouvellement et le membre conservera son numéro de membre d'origine. Tous les membres qui renouvellent doivent avoir des profils déjà générés dans le système. S'il y a un problème pour réclamer des profils que vous ne pouvez pas aider en tant que directeur, veuillez appeler le siège social de la NBHA.

Il n'y a plus d'abonnements familiaux offerts. Chaque membre individuel a son propre profil qu'il doit revendiquer ou créer, cependant, il y a la possibilité d'acheter un abonnement Adulte (65 \$), Jeune (50 \$), Charte (48 \$) ou Social (38 \$).

Un membre fondateur est une personne qui s'est jointe avant le 1er janvier 1993 et qui a maintenu son adhésion continue à la NBHA. Un membre fondateur fait imprimer les mots « CHARTE » sur sa carte de membre. Seuls les membres qui répondent aux critères ci-dessus sont éligibles pour renouveler leur adhésion au prix de la Charte.

## **Déclaration du district de compétition**

La NBHA permet aux membres de déclarer n'importe quel district comme leur district de compétition.

Lorsqu'un membre rejoint ou renouvelle la NBHA, il doit déclarer le district souhaité sur le portail en ligne. Les membres peuvent déclarer n'importe quel district de leur choix, et ils ne sont pas obligés de vivre dans les comtés de ce district.

Si un membre souhaite compétitionner pour des points dans un autre district, il doit soit en aviser la NBHA par courriel à nbha@nbha.com ou se connecter à son portail en ligne, cliquer sur « Modifier le profil » et effectuer le changement.

Si le membre souhaite changer de district au cours de l'année de compétition en cours, il laisse tous les points gagnés dans l'ancien district et recommence à zéro dans le nouveau district. Les points ne peuvent pas être reportés d'un district à l'autre.

## **Fonds de district et comptes bancaires**

Étant donné que les directeurs de district sont individuellement et personnellement responsables des fonds collectés, il est important que les directeurs de district aient un compte bancaire séparé pour suivre les fonds de leur district. Cela vous aidera en cas de questions de vos membres ou du président provincial concernant les fonds du district. Gardez toujours à l'esprit que ces fonds appartiennent à vos membres et vous ont été confiés. Vous devez remettre tous les fonds immédiatement à la fin de votre mandat de directeur de district. Si vous préférez, vous pouvez configurer le compte pour exiger deux signatures sur vos chèques. L'autre personne qui signe les chèques de district doit être l'un de vos représentants de votre district.

Les frais d'ouverture et de gestion de ce compte peuvent être déduits des fonds de votre district. Ceux-ci comprennent l'impression des bulletins de district, les frais postaux, etc. Cependant, assurez-vous de toujours documenter toutes les dépenses.

Il est extrêmement important que vous documentiez soigneusement tous les dépôts et dépenses de votre compte bancaire de district. Cela vous protégera en cas de litige. Lorsque vous utilisez les fonds du district pour couvrir des dépenses légitimes, assurez-vous de conserver des copies des factures que vous payez et des reçus de tous les paiements que vous effectuez. Il est également important de tenir vos membres informés de l'état des fonds du district. Pour cette raison, nous vous demandons d'inclure un bref rapport financier dans les bulletins de votre district. Vous voudrez peut-être confier cette tâche à l'un de vos représentants de votre district.

## **Points en format 5D**

Dans le cadre du format Open 5D (5 divisions) de la NBHA, tous les chevaux et cavaliers, quels que soient leur âge, leur sexe, leurs capacités ou leur expérience, courront dans la même classe. Bien que les directeurs aient le choix de faire le paiement, les résultats et les récompenses de fin d'année dans un format 4D, les points pour la liste de qualification du Championnat du monde de fin d'année doivent toujours être formatés dans un format 5D. Les cinq divisions sont décidées par des intervalles de temps basés sur les temps effectivement courus. Quel que soit le ou les districts sanctionnant la compétition, le temps le plus rapide des membres de leur district déterminera le temps pour les points de leur district. S'il est sanctionné par plus d'un district, le temps le plus rapide de chaque district déterminera leur temps pour leurs points de district.

La NBHA attribue des points aux membres **DANS TOUTES LES DIVISIONS** sur une base de 5, 4, 3, 2, 1 pour la première place à la cinquième place. En cas d'égalité, les points attribués pour les classements ex aequo sont additionnés et répartis équitablement. Par exemple, une égalité à double sens pour les égalités de 2e et 3e place serait : (4 points + 3 points)/2 coureurs = 3,5 points chacun.

- **1ÈRE DIVISION** - Meilleur temps de la course par le membre actif du district sanctionné.
- **2ÈME DIVISION** - Ce sont les compétiteurs qui ont couru UNE DEMI (0,5) SECONDE ou PLUS LENT que le temps le plus rapide.
- **3ÈME DIVISION** - Ce sont les concurrents qui ont couru UNE (1) SECONDE ou PLUS LENT que le temps le plus rapide.
- **4ÈME DIVISION** - Ce sont les compétiteurs qui ont couru UNE SECONDE ET DEMI (1,5) ou PLUS LENT que le temps le plus rapide.
- **5ÈME DIVISION** - Ce sont les concurrents qui ont couru DEUX (2) SECONDES ou PLUS LENTEMENT que le temps le plus rapide.

L'EXEMPLE suivant montre comment fonctionnent les intervalles d'une seconde : (Dans cette course de barils, le temps le plus rapide du membre du district était de 15.200)

<b>1ÈRE DIVISION</b>	<b>2ÈME DIVISION</b>	<b>3ÈME DIVISION</b>	<b>4ÈME DIVISION</b>	<b>5ÈME DIVISION</b>
1. 15.200 - 5 Pts.	1. 15.712 - 5 Pts.	1. 16.200 - 5 Pts.	1. 16.715 - 5 Pts.	1. 17.234 - 5 Pts.
2. 15.271 - 4 Pts.	2. 15.772 - 4 Pts.	2. 16.328 - 4 Pts.	2. 16.756 - 4 Pts.	2. 17.255 - 4 Pts.
3. 15.313 - 3 Pts.	3. 15.816 - 2.5 Pts.	3. 16.473 - 3 Pts.	3. 16.826 - 3 Pts.	3. 17.381 - 3 Pts.
4. 15.456 - 2 Pts.	4. 15.816 - 2.5 Pts.	4. 16.562 - 2 Pts.	4. 16.975 - 2 Pts.	4. 17.456 - 2 Pts.
5. 15.633 - 1 Pt.	5. 16.116 - 1 Pt.	5. 16.615 - 1 Pt.	5. 17.111 - 0.5 Pt.	5. 17.693 - 1 Pt.
6. 15.691 - 0 Pts.	6. 16.145 - 0 Pts.	6. 17.686 - 0 Pts.	6. 17.111 - 0.5 Pts.	6. 17.770 - 0 Pts.

Comme vous pouvez le voir dans l'exemple ci-dessus, le format 5-D donne aux chevaux et aux cavaliers, à tous les niveaux de compétition, la possibilité de gagner des points et des prix en argent. Cela leur donne également la possibilité de se qualifier pour les championnats provinciaux et du monde de la NBHA.

Chaque province est subdivisée en districts de compétition. Les événements sanctionnés par la NBHA sont ouverts à tous les coureurs de baril, mais SEULS LES MEMBRES du ou des districts qui sanctionnent la course peuvent obtenir des points NBHA et se qualifier pour les championnats provinciaux et du monde.

Les membres peuvent monter des chevaux enregistrés ou non. En plus de la classe Open 5-D, les compétitions de la NBHA offrent une classe Jeune 5-D pour les membres âgés de 18 ans et moins au 1er janvier de l'année de compétition. Il existe également une classe Senior 5-D pour les compétiteurs de 50 ans et plus.

NOTE : Certains districts peuvent choisir d'utiliser un format 4-D pour le paiement. Le 4-D est le même que le 5-D sauf que le fractionnement de 1,5 seconde est éliminé; cependant, les points aux fins de la liste de qualification pour le championnat du monde sont toujours complétés dans un format 5D.

À la fin de l'année de compétition, les membres peuvent se qualifier pour participer à leur championnat provincial. Ils peuvent également se qualifier pour participer aux championnats du monde de la NBHA.

Tous les directeurs de district doivent soumettre les points de fin d'année dans les 30 jours suivant leur dernière compétition de l'année civile. Les points doivent inclure les informations suivantes :

- Nom complet du cavalier
- Numéro de membre NBHA du cavalier
- La division
- La position
- Les points

## **DIRECTEUR DES QUALIFICATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE**

Les présidents provinciales et directeur de district sous contrat reçoivent (1) une qualification pour l'Open et (1) pour le Senior au cours de l'année au cours de laquelle ils ont occupé le poste de président ou directeur. Les membres intermédiaires de la famille vivant dans votre foyer reçoivent également (1) qualification par membre à utiliser à Open ou Jeunes MAIS NON pour les deux.

Le bureau national de la NBHA se réserve le droit de fournir des qualifications au personnel de la NBHA et aux entrepreneurs des événements du Championnat du monde, selon ce qu'il juge approprié.



## **LISTE DE CONTRÔLE DU DIRECTEUR**

### **Directeurs d'intégration**

- Devenez un membre actif de la NBHA et restez actif pendant toute la durée de votre mandat (adhésion adulte ou sociale acceptable)
- Réviser et comprendre les règlements ainsi que le manuel du directeur
- Communiquez avec le bureau national pour confirmer vos coordonnées
- Signez et retourner le Contrat Directeur et W9 via Adobe Sign
- Connectez-vous avec succès et comprenez parfaitement votre portail de directeur en ligne (veuillez contacter le bureau national pour obtenir de l'aide à [nbha@nbha.com](mailto:nbha@nbha.com))

### **Directeurs existants et restants**

- Remplissez et soumettez-le(s) formulaire(s) de demande de sanction à partir de notre site Web une fois que votre programme de compétitions est établi (minimum de 6 compétitions par an). Envoyez les formulaires avec un chèque au 2112 Montgomery St. Ft Worth TX 76107.
- Si vous co-sanctionnez une compétition, contactez le bureau national pour vous assurer que le nombre de courses est correct.
- Après chaque compétition, soumettez les résultats de celle-ci au président provincial et au directeur 00, ainsi que les frais provinciaux au président provincial
- Calculez les points après chaque compétition et publiez-les publiquement sur le site Web, les médias sociaux ou mettez-les à la disposition de tous à chaque compétition